



Mention d'information RGPD

Recensement des Producteurs en Maraîchage et Fruits

La Mutualité Sociale Agricole Bourgogne met en œuvre un traitement qui a pour objectif le recensement des producteurs en maraîchage et fruits sur le département 71

Le traitement est nécessaire à la mise en place d'un plan alimentaire territorial (Alimentation locale pour la restauration collective, enjeu loi Egalim) sur le département 71 (Communautés de communes).

Les catégories d'informations traitées, pour les assurés agricoles sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Téléphone des producteurs concernés

La Mutualité Sociale Agricole est amenée à collecter directement les données personnelles desdits assurés.

L'accès aux informations est réservé aux gestionnaires des caisses de MSA en tant que destinataires internes et à la DDT 71.

Les données recueillies seront conservées pour une durée maximale de 6 mois.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'assuré, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07